

1. Mise en place d'une grille de vacances intermédiaires

1.1 Un dispositif justifié par la charge de travail et l'absentéisme

La direction présente la mise en place d'une grille de vacances intermédiaires, motivée notamment par un niveau d'absentéisme élevé sur certaines périodes ainsi que par une charge de travail soutenue, en particulier lors des échéances électorales.

L'objectif affiché est de mieux répartir les congés sur l'année, de favoriser le repos des équipes et d'éviter des soldes de congés trop importants en fin d'année.

1.2 Organisation des périodes et impact sur l'antenne

Les périodes retenues cette année correspondent aux vacances scolaires intermédiaires du territoire, avec notamment une première séquence du 4 au 17 mai 2026 et une seconde du 12 au 25 octobre 2026.

Durant ces périodes, l'organisation de l'antenne est adaptée. Le JT de 13 h devient un JTI de 8 min et certaines émissions sont suspendues (ex. : Mayotte Matin, Zakweli, Kala Oi Dala).

Les effectifs sont réduits, avec par exemple un seul rédacteur numérique au lieu de deux. Les équipes radio et télévision fonctionnent également en configuration allégée. Le JT de 19 h est ramené à une durée d'environ 20 minutes, avec possibilité d'extension en fonction de l'actualité.

La direction ajoute qu'un passage temporaire à trois équipes à la TV a été mis en place afin de tenir compte des formations en cours, notamment pour les CDD. Un retour à une organisation à quatre équipes est envisagé d'ici fin mai 2026.

1.3 Inquiétudes exprimées par les élus

Les élus du CSE expriment des inquiétudes concernant la charge de travail des monteurs et la nécessité d'une meilleure répartition des tâches. La question de l'amplitude horaire du présentateur du JT est également soulevée, sans réponse définitive à ce stade.

Concernant l'émission « Mayotte Matin », qui sera suspendue pendant environ dix jours, les élus souhaitent que la direction veille à ce que l'animateur concerné ne soit pas pénalisé, car ce n'était pas prévu en début de saison.

2. Projet de réorganisation de la direction éditoriale

2.1 Une volonté de sortir du fonctionnement en silos

La direction présente un projet de réorganisation visant à améliorer la coordination entre les différents supports (radio, télévision, numérique) et à fluidifier les processus de production.

L'organisation reposerait sur cinq unités : « programmation », « programmes et convergence », « production », « habillage et autopromotion » et « thèque ».

2.2 Des ajustements sans création de postes

La direction précise qu'aucun poste supplémentaire ne sera créé et que les effectifs actuels seront maintenus. Un poste d'adjoint à la production est toutefois envisagé afin d'assurer la continuité en cas d'absence.

Des conseillers programmes seront également positionnés pour renforcer le suivi éditorial et améliorer la qualité des contenus.

3. Absentéisme au premier trimestre 2026

Le taux d'absentéisme est présenté en baisse par rapport à l'année précédente. La direction indique que ce niveau reste dans la moyenne habituelle, comprise entre 9 % et 10 %.

La rédaction demeure le service le plus concerné. Plusieurs facteurs sont évoqués, notamment les arrêts de longue durée ainsi que les accidents de travail et de trajet.

La direction insiste également sur les difficultés liées à la non-anticipation des congés, certains départs étant déposés tardivement, ce qui complique l'organisation du travail et la gestion des remplacements.

4. Intérim des responsables d'édition

4.1 Une organisation provisoire sous tension

À la suite de plusieurs mouvements internes, dont une promotion et un départ en retraite, un système de volontariat parmi les rédacteurs a été mis en place pour assurer l'intérim des responsables d'édition.

Cette organisation a généré des tensions parmi les salariés assumant ces responsabilités supplémentaires sans compensation financière.

4.2 Vers une organisation plus stabilisée

La direction annonce la mise en place d'un intérim sur une période plus longue, qui sera cette fois compensé. La possibilité de primes exceptionnelles est également évoquée.

Il est par ailleurs précisé qu'un poste sera réservé dans le cadre d'une permutation inter-station.

5. Télétravail : cadre et limites

La direction rappelle que le télétravail ne constitue pas un droit automatique, mais qu'il dépend de la nature de l'activité, du niveau d'autonomie du salarié et de la validation du manager.

Trois formes sont distinguées : le télétravail régulier, occasionnel et exceptionnel.

Les situations de télétravail hors territoire sont présentées comme des cas dérogatoires, examinés individuellement.

Des difficultés techniques sont également signalées, notamment concernant l'accès aux outils à distance.

6. Travaux en cours et à venir

Les travaux d'étanchéité de la toiture sont identifiés comme prioritaires, avec une fin prévue autour du 20 mai, sous réserve d'éventuels retards.

Plusieurs contraintes sont évoquées, notamment en matière de stationnement, de stockage du matériel et de nuisances.

Certaines zones, dont la cafétéria, seront temporairement fermées pendant environ deux semaines.

D'autres travaux restent à réaliser, notamment ceux liés aux dégâts du cyclone Chido ainsi que l'installation du nouveau décor des studios radio.

7. Recrutements en cours

La direction indique que plusieurs recrutements sont en cours, notamment pour des postes de rédacteurs reporters ainsi qu'un poste de chargé d'édition numérique.

Les entretiens ont été réalisés, mais les décisions ne sont pas encore arrêtées.

Les élus soulignent des difficultés d'accès à l'information pour certains CDD concernant la publication des postes. La direction rappelle avoir communiqué à plusieurs reprises sur les procédures existantes.

Des solutions de diffusion par courriel sont à l'étude afin que les CDD ne manquent pas la publication hebdomadaire des postes.

8. Vie d'entreprise

8.1 Des difficultés persistantes dans l'organisation de la matinale radio

Les élus attirent l'attention sur les conditions de la matinale radio pour la présentatrice, qui se retrouve seule. Cette configuration soulève des inquiétudes en termes de charge de travail et de qualité éditoriale.

8.2 Une gestion du carburant et des véhicules de service à encadrer davantage

Des dysfonctionnements ont été signalés concernant l'utilisation des véhicules de service, notamment en ce qui concerne la gestion du carburant. Il apparaît que certaines règles ne sont pas toujours respectées, ce qui peut entraîner des tensions entre salariés et compliquer le suivi logistique.

Les élus insistent sur la nécessité de rappeler les consignes d'utilisation et de clarifier les responsabilités de chacun.

8.3 Des interrogations sur l'organisation et le cadre des astreintes

La question des astreintes a également été abordée, en particulier sur les conditions d'utilisation des véhicules de service dans ce cadre.

Les échanges ont mis en évidence un besoin de clarification du cadre existant, afin d'éviter toute ambiguïté et de sécuriser les pratiques. Les élus demandent ainsi une communication plus précise de la direction sur les droits et obligations liés aux astreintes.

Mamoudzou, le 11 mai 2026